



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 27 juin 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
18 juin 2013

Date d'affichage
20 juin 2013

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service de l'urbanisme –
Cession parcelle chemin des
Fours à chaux, par monsieur
DOMENECH.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire .

Etaiènt présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
ROUX Jean-Paul donne procuration à LAURERI Philippe,
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,
MAESTRACCI Sylvie donne procuration à ROCHE François,
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

En collaboration avec la communauté des communes, pour la réfection du chemin des Fours à chaux, (chemin communautaire), la commune de Sollies-Pont va procéder à l'acquisition de 3 parcelles afin d'améliorer la circulation et le croisement des véhicules.

Certains tronçons de ce chemin sont en très mauvais état et notamment les secteurs où les murs en pierre sont éboulés. Les propriétés DOMENECH, CHASSIGNEUX et CLABÉ sont concernées.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 19 avril 2012, modifié le 31 janvier 2013,

VU l'emplacement réservé n°17, élargissement du chemin des Fours à chaux à 5 mètres,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section AL n°157 appartenant à madame et monsieur DOMENECH, pour

une superficie de 26 m², (il sera réalisé au futur alignement, un mur de soutènement pour maintenir la structure de la chaussée et la clôture de la propriété sera rétablie).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** le maire à acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section AL n°157 d'une superficie de 26 m²,

- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette cession.

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet du département du Var.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget municipal.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

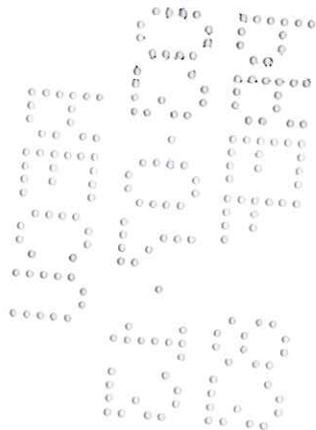
Pour copie certifiée conforme.

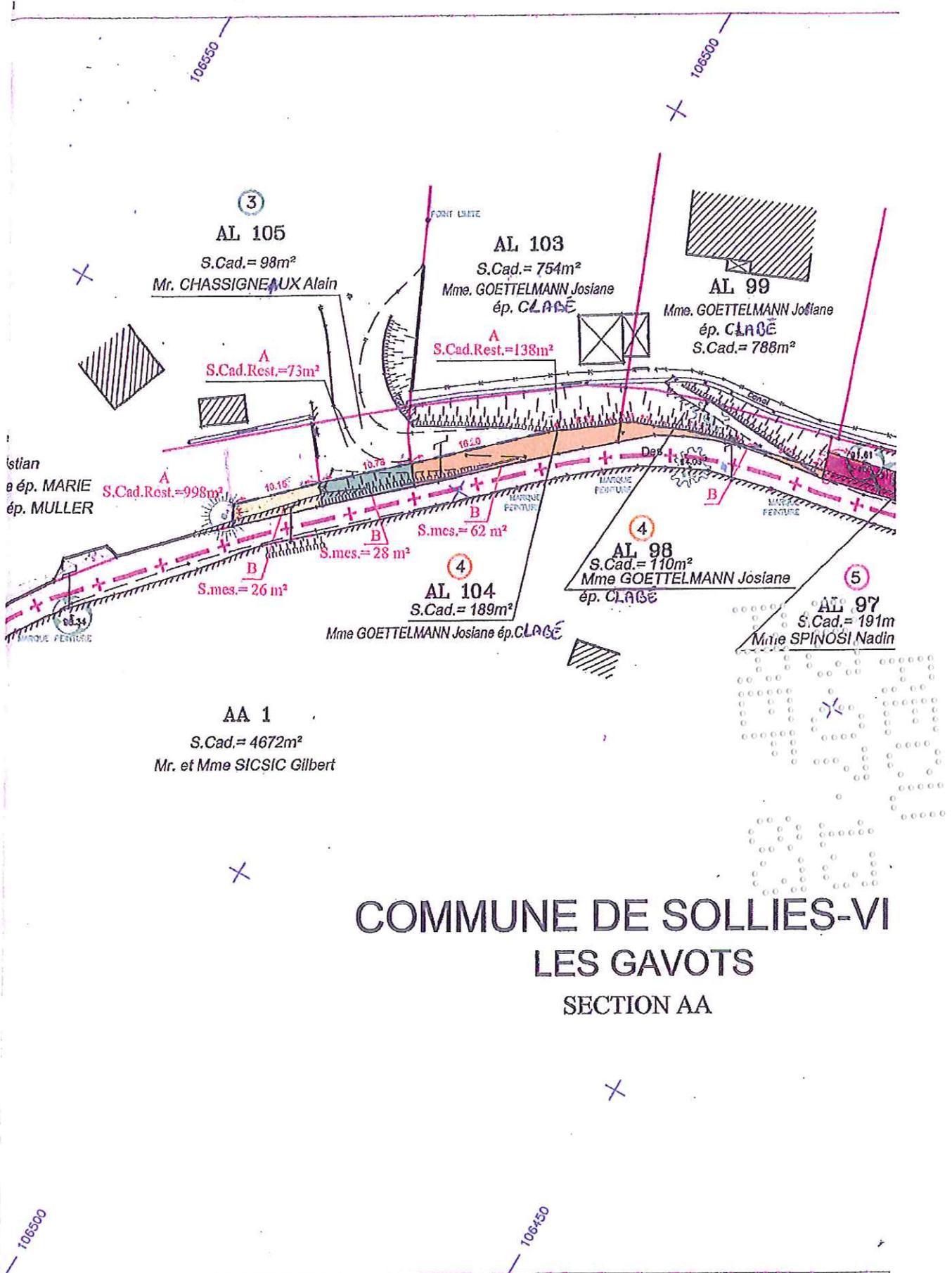
Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

03 JUIL. 2013

08 JUIL. 2013





COMMUNE DE SOLLIES-VI
LES GAVOTS
SECTION AA

